



COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES
EASTERN SHORES SCHOOL BOARD

POLITIQUE SUR LES SUBSTANCES ILLÉGALES

ES-164

Adoptée le : 20 avril 2005
Modifiée le : 15 juin 2016
21 avril 2020

Résolutions : C05-04-232
C16-06-777
C20-04-548

CHAMP D'APPLICATION :

La Commission scolaire Eastern Shores (CSES) s'engage à maintenir un environnement sécuritaire au sein de ses établissements scolaires au moyen de mesures et de directives préventives. La présente politique vise de nombreux intervenants et décrit le rôle qu'ils doivent jouer pour assurer un climat sécuritaire pour tous les élèves de la CSES, dans chacun de ses établissements et centres. Au long de la présente politique, le mot *établissement* sera utilisé pour désigner à la fois les écoles et les centres de la CSES. Le mot *direction* renverra quant à lui à tout directeur ou coordinateur des écoles et des centres de la CSES.

1. DÉFINITIONS

Alcool : Tout produit contenant de l'alcool, solvants inclus.

Drogue : Toute substance (excluant l'alcool) qui comprend le tabac, les drogues illégales et illicites, les inhalants (produits pour vapotage) et les médicaments sur ou sans ordonnance. Une liste exhaustive des substances visées est incluse dans le *Règlement sur les stupéfiants* et la *Loi sur les aliments et les drogues*.

Équipe de prévention des crises : Dans chaque établissement de la CSES, une équipe constituée de membres du personnel qui ont reçu une formation sur l'intervention en situation de crise et qui s'investissent régulièrement dans divers comités pour la promotion de milieux scolaires en santé est mise sur pied. Nommons ici des activités de sensibilisation aux drogues, de prévention du suicide, de promotion du code de conduite, de réanimation cardiorespiratoire (RCR) et de premiers soins, etc.

Expulsion : Résolution formelle prise par le Conseil des Commissaires et qui retire à un élève ses droits de fréquenter les établissements de la commission scolaire.

Protocole sur les substances illégales : Guide pas à pas destiné aux intervenants du secteur administratif et qui régit les situations de consommation, de possession ou de trafic de substances illégales.

2. OBJECTIF

- 2.1 La CSES met l'accent sur le fait qu'elle a pour responsabilité d'entretenir pour tous les élèves un milieu qui optimise leurs capacités d'apprentissage.
- 2.2 Seul un environnement scolaire sécuritaire permet de maintenir ce type de milieu.
- 2.3 L'alcool et les drogues sont des facteurs dissuasifs à l'apprentissage, qui limitent le rôle éducatif premier de la CSES, le minent ou en annulent les résultats.

- 2.4 La CSES tient fermement à instaurer un milieu sans alcool, sans drogues et sans matériel connexe.
- 2.5 La CSES soutient les codes de conduite instaurés au sein de la commission scolaire, les divers projets de prévention, les services professionnels conclus par ses ententes de partenariat et les programmes d'intervention qui visent à sensibiliser la collectivité scolaire aux dangers manifestes de l'alcool et des drogues.

3. LIGNES DIRECTRICES

- 3.1 Advenant que l'on découvre qu'un élève possède ou consomme des drogues ou de l'alcool, ou en fait le trafic, alors qu'il est sous la responsabilité de l'école (c'est-à-dire pendant les heures de cours sur le terrain de l'école ou en dehors, lors des sorties et des voyages scolaires, etc.), la CSES prendra des mesures appropriées en vertu du protocole sur les substances illégales qui figure à l'annexe B.
- 3.2 Tout établissement de la CSES doit suivre ledit protocole et appliquer les mesures nécessaires pour toute infraction mettant en cause des substances illégales.
- 3.3 Si un élève contrevenant présente un risque immédiat pour la santé et à la sûreté des autres élèves, l'administration de l'établissement doit informer le directeur général de la CSES, qui pourra justifier l'expulsion de l'élève.

4. DÉMARCHES

- 4.1 À la suite d'une suspension en situation de consommation ou de possession de substances illégales, l'équipe de prévention des crises de l'établissement étudiera le dossier de l'élève visé par la suspension et le nombre d'infractions, et il établira quelles sont ses obligations juridiques et morales à l'endroit de l'élève pour l'aider et dresser un plan de réinsertion en vertu des sanctions imposées.
- 4.2 L'équipe de prévention des crises est tenue d'offrir un soutien professionnel à l'élève visé.
- 4.3 Dès qu'un élève réintègre l'établissement scolaire, peu importe la durée de chaque suspension, il doit rencontrer un membre de l'équipe de prévention des crises qui lui expliquera le code de conduite qu'il devra respecter.
- 4.4 Des rencontres supplémentaires pourront être tenues si nécessaire, selon les besoins de l'élève.
- 4.5 S'il est question du trafic de substances illégales, l'équipe de prévention des crises doit collaborer avec la police tout au long de son enquête et respecter l'application des sanctions juridiques prescrites au Code criminel.

- 4.6 Les parents sont fortement encouragés à collaborer lorsque l'enfant est impliqué dans une situation mettant en cause des substances illégales. Si les parents ne parviennent pas à veiller aux meilleurs intérêts de leur enfant, la situation doit être immédiatement signalée à un organisme de protection de la jeunesse.

5. SIGNALEMENT

- | | | |
|-----|----------|--|
| 5.1 | Annexe A | Grille d'observation – Consommation |
| 5.2 | Annexe B | Protocole sur les substances illégales |
| 5.3 | Annexe C | Lignes directrices pour la procédure de fouille |
| 5.4 | Annexe D | Formulaire de renonciation de l'élève de recourir aux services offerts par la CSES |
| 5.5 | Annexe E | Formulaire de signalement d'un incident de nature illégale |
| 5.6 | Annexe F | Activités de réflexion et ressources connexes |



Commission scolaire Eastern Shores Eastern Shores School Board

Grille d'observation – Consommation

Nom de l'élève : _____ Heure : _____ Date : _____

Mesures d'intervention complétées (cochez les cases appropriées) :

- J'ai communiqué avec un membre désigné de l'équipe de prévention des crises pour organiser une rencontre avec l'élève visé
- J'ai envoyé l'élève à l'endroit approprié et j'ai noté ses besoins au formulaire de référence
- J'ai confirmé à l'élève ma certitude qu'il avait consommé des drogues et/ou de l'alcool au moment de l'intervention
- J'ai vu l'élève avoir en sa possession et/ou consommer des substances illégales, et/ou participer à une transaction mettant en cause des substances illégales (encercler les situations appropriées)
- J'ai confisqué les substances illégales en cause et les ai remises au directeur de l'établissement ou à son remplaçant
- Autres :

Observations sur l'état et le comportement de l'élève en cause :

Il est important de noter qu'une personne peut présenter des symptômes de consommation sans qu'elle ait nécessairement consommé des substances illégales. Par contre, tout changement important d'humeur, d'attitude ou de comportement est un bon point de départ pour vérifier plus en détail si une personne en a consommé ou non.

| INDICATIONS PHYSIQUES | INDICATIONS COMPORTEMENTALES | CHANGEMENTS OBSERVÉS | MATÉRIEL RETROUVÉ |
|--|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Yeux rouges ou vitreux <input type="checkbox"/> Pupilles dilatées <input type="checkbox"/> Paupières lourdes <input type="checkbox"/> Écoulement nasal <input type="checkbox"/> Traces de poudre autour des narines <input type="checkbox"/> Reniflement répétitif <input type="checkbox"/> Haleine ou odeur d'alcool ou de cannabis <input type="checkbox"/> Traces de piqûres sur les bras ou ailleurs sur le corps <input type="checkbox"/> Tremblement (sevrage) <input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> Contact visuel limité ou nul <input type="checkbox"/> Débit du langage accéléré ou abondant <input type="checkbox"/> Difficultés de prononciation <input type="checkbox"/> Rire incontrôlé <input type="checkbox"/> Impression d'absence <input type="checkbox"/> Somnolence ou apathie <input type="checkbox"/> Épuisement inhabituel <input type="checkbox"/> Impulsivité, irritabilité, agressivité, crainte des autres, etc. <input type="checkbox"/> Tics nerveux inhabituels <input type="checkbox"/> Manque de coordination et d'équilibre <input type="checkbox"/> Gestes et respiration au ralenti <input type="checkbox"/> Hallucinations, paranoïa <input type="checkbox"/> Appétit restreint ou accru <input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> Apparence physique différente (soignée ou négligée) <input type="checkbox"/> Perte de poids <input type="checkbox"/> Isolement <input type="checkbox"/> Changement d'amis <input type="checkbox"/> Changement prononcé de la performance scolaire (améliorée ou diminuée) <input type="checkbox"/> Perte d'intérêt soudaine envers l'école, le sport et les activités <input type="checkbox"/> Changement d'humeur (imprévisible ou impulsive) <input type="checkbox"/> Violence (sous toute forme) <input type="checkbox"/> Congestion nasale soutenue <input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> Papier à rouler <input type="checkbox"/> Pipe <input type="checkbox"/> Briquet ou allumettes <input type="checkbox"/> Sachets ou enveloppes <input type="checkbox"/> Gouttes ophtalmiques <input type="checkbox"/> Bouteilles d'eau ou cannettes percées ou usées <input type="checkbox"/> Broyeur ou pilon <input type="checkbox"/> Morceaux de carton déchiré <input type="checkbox"/> Drogue sous toutes ses formes <input type="checkbox"/> Cigarette électronique <input type="checkbox"/> Autres : |

Renseignements supplémentaires : _____ (noter au verso si besoin est)

Remettre directement au directeur de l'établissement scolaire ou, en son absence, à la personne désignée responsable.

Nom de l'enseignant ou de l'intervenant : _____

Signature : _____



Commission scolaire Eastern Shores Eastern Shores School Board

PROTOCOLE SUR LES SUBSTANCES ILLÉGALES

Si vous avez suffisamment de raisons de croire qu'un élève consomme, possède ou distribue des substances illégales :

1. Évaluez si l'élève est en danger imminent ou nécessite des soins médicaux immédiats;
2. Avisez le directeur ou l'adjoint administratif. Complétez la grille des observations sur la consommation de l'annexe A.

Le directeur, l'adjoint administratif et/ou un membre de l'équipe de prévention des crises chargé du dossier des substances illégales discute de la situation avec l'élève en cause et, au besoin, les témoins.

L'élève avoue consommer, posséder ou distribuer de la drogue (certitude)

L'élève nie consommer, posséder ou distribuer de la drogue (doute)

L'élève collabore en vidant ses poches et en retirant ses souliers.

Fouille corporelle et contacts physiques interdits. * Il est permis de fouiller le casier de l'élève.

* **Pénalité immédiate** : Les parents sont avisés qu'ils doivent venir chercher leur enfant, renvoyé de l'école pour le reste de la journée.

À la fin de la journée scolaire : Le directeur et un membre de l'équipe de prévention des crises examinent les directives de l'école sur le sujet et avisent les parents des conséquences et de la durée de la suspension de l'élève.

Incident – Consommation

| | |
|--------------------------|--|
| 1 ^{er} incident | Suspension interne d'un jour + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F). |
| 2 ^e incident | Suspension interne de deux jours + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F). |
| 3 ^e incident | Suspension interne de trois jours + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F). Consultez l'intervenant de la jeunesse en toxicomanie du CLSC régional pour déterminer quelles démarches entreprendre. |
| Incidents répétés | Consultez l'intervenant de la jeunesse en toxicomanie du CLSC régional. |

Incident – Possession

| | |
|--------------------------|--|
| 1 ^{er} incident | Aviser la police et suspension interne d'un jour + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F). |
| 2 ^e incident | Aviser la police et suspension interne de deux jours + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F). |
| Incidents répétés | Aviser la police et consulter l'intervenant de la jeunesse en toxicomanie du CLSC régional pour déterminer quelles démarches entreprendre. |

Incident – Distribution (vente)

| | |
|-------------------|--|
| En tout temps | Aviser la police et suspension externe de deux ou trois jours (à la discrétion du directeur de l'établissement). |
| Incidents répétés | Aviser la police et consulter la commission scolaire au sujet des directives en matière d'expulsion. |

L'élève collabore en vidant ses poches et en retirant ses souliers.

Fouille corporelle et contacts physiques interdits. * Il est permis de fouiller le casier de l'élève.

L'élève est renvoyé de la classe et est envoyé en période de réflexion dans un local prévu à cet effet ou dans la salle d'étude pour le reste du cours.

En cas de doute de possession ou de vente : Aviser la police si l'école a des doutes fondés.

Il faut deux éléments de doute probants quant à une possibilité de consommation pour établir une CERTITUDE. Référez-vous au protocole en cas de certitude.

La rencontre avec l'élève au sujet de sa réintégration doit réunir les conditions suivantes :

- * Les parents, le directeur, un membre de l'équipe de prévention des crises et l'élève doivent discuter des sanctions prévues;
- * L'élève doit compléter des activités de réflexion et examiner les ressources connexes (annexe F) pendant sa suspension interne.

Si l'élève refuse le soutien offert :

- * Obtenez la signature des parents et de l'élève sur le formulaire de renonciation (annexe D);
- * Les membres du personnel surveilleront l'élève de près;
- * Le protocole sur les substances illégales s'appliquera lors de toute situation potentielle;
- * Si les parents n'encadrent pas l'enfant et que sa situation se détériore, communiquez avec un organisme de protection de la jeunesse.



**Commission scolaire Eastern Shores
Eastern Shores School Board**

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PROCÉDURE DE FOUILLE

Si le directeur et/ou la personne désignée croit qu'une fouille est nécessaire, les éléments suivants pourront être recherchés :

| Armes (réelles ou répliques) | Drogues et matériel associé | Alcool ou autres substances illégales |
|---|--|--|
| <p>* Détenez tout élève en cause et confisquez l'arme ou sa réplique.</p> <p>* En cas de danger imminent, suivez le plan de préparation aux urgences selon les directives de la Sûreté du Québec.</p> <p>* Les parents seront avisés de venir chercher leur enfant, peu importe son âge, qui sera renvoyé de l'école pour le reste de la journée et devra observer les sanctions applicables.</p> <p>Le directeur de l'établissement, en accord avec le directeur des services appropriés de la commission scolaire, pourra décider d'appliquer des sanctions additionnelles au besoin.</p> | <p>* Détenez tout élève en cause et confisquez la drogue et/ou le matériel associé.</p> <p>* Évaluez la situation dans son ensemble pour déterminer s'il y a un danger imminent ou si l'élève nécessite des soins médicaux immédiats.</p> <p>* Les parents seront avisés de venir chercher leur enfant, peu importe son âge, qui sera renvoyé de l'école pour le reste de la journée et devra observer les sanctions applicables</p> <p>* La direction doit suivre la procédure conformément au Protocole sur les substances illégales (annexe B).</p> | <p>* Détenez tout élève en cause et confisquez l'alcool et/ou les substances illégales.</p> <p>* Évaluez la situation dans son ensemble pour déterminer s'il y a un danger imminent ou si l'élève nécessite des soins médicaux immédiats.</p> <p>* Les parents seront avisés de venir chercher leur enfant, peu importe son âge, qui sera renvoyé de l'école pour le reste de la journée et devra observer les sanctions applicables</p> <p>* La direction doit suivre la procédure conformément au Protocole sur les substances illégales (annexe B).</p> |
| <p>* Invitez l'élève à collaborer en lui demandant de vider ses poches et de retirer ses souliers.</p> <p>La fouille corporelle et les contacts physiques sont interdits.</p> | <p>* Invitez l'élève à collaborer en lui demandant de vider ses poches et de retirer ses souliers.</p> <p>La fouille corporelle et les contacts physiques sont interdits.</p> | <p>* Invitez l'élève à collaborer en lui demandant de vider ses poches et de retirer ses souliers.</p> <p>La fouille corporelle et les contacts physiques sont interdits.</p> |
| <p>* Il est permis de fouiller le casier de l'élève</p> | <p>* Il est permis de fouiller le casier de l'élève</p> | <p>* Il est permis de fouiller le casier de l'élève</p> |
| <p>* Avisez la police et remettez l'arme confisquée ou sa réplique dépendamment de la gravité de la situation.</p> | <p>* Suivez le Protocole sur les substances illégales (annexe B).</p> | <p>* Suivez le Protocole sur les substances illégales (annexe B).</p> |
| <p>* L'arme confisquée (ou la réplique d'arme) ne doit pas être remise à l'enfant ou à un membre de sa famille.</p> | <p>* La drogue confisquée (ou le matériel connexe) ne doit pas être remise à l'enfant ou à un membre de sa famille.</p> | <p>* L'alcool confisqué (ou les substances illégales) ne doit pas être remis à l'enfant ou à un membre de sa famille.</p> |

Tout établissement doit veiller à ce que les règlements et le code de conduite de l'école soient respectés de façon à assurer leur sécurité. Certaines fouilles sont plus complexes que d'autres mais, en tout temps, le directeur (et/ou son remplaçant) doit décider si une fouille est nécessaire en se référant aux critères suivants, selon le degré de la menace perçue :

Menace minime / sans danger ou menace urgente / dangereuse :

- a) **Justification** : La fouille est uniquement justifiée en raison des éléments suivants :
Élève témoin, membre du personnel témoin ou information partagée par un membre de la collectivité.
- b) **Preuves suffisantes** : Le directeur doit avoir suffisamment de raisons de croire qu'un élève enfreint les règlements de l'école et que la fouille permettra de le prouver. Par exemple, du matériel a été volé.
- c) **Non invasive** : Le directeur peut fouiller les biens de l'école comme les casiers et les pupitres ainsi que les biens d'un élève comme son sac à dos et son étui à crayons.
- d) **Participative** : Le directeur peut demander à un élève de vider ses poches.



**Commission scolaire Eastern Shores
Eastern Shores School Board**

**FORMULAIRE DE RENONCIATION DE L'ÉLÈVE DE RECOURIR
AUX SERVICES OFFERTS PAR LA CSES**

L'information a été expliquée aux personnes suivantes (inclure toutes les personnes présentes) :

L'élève et ses parents ont refusé les services suivants (inclure tous les services offerts) :

L'élève (de plus de 14 ans) et les parents d'un élève mineur ont été informés de l'obligation de l'école de suivre la procédure mise en œuvre. *Code civil du Québec, 1^{er} octobre 2019, (Qué) s.1-14 (CA).*

L'administration établit les obligations de l'école : _____

J'ai été informé des services offerts par l'école et je comprends que l'école est tenue de suivre le protocole sur les substances illégales ci-dessus, et je refuse de recourir aux services offerts à partir de la présente date. Date : _____

Signature du ou des parents : _____

Signature de l'élève : _____

Signature du directeur : _____

NOTE : Les parents de l'élève peuvent annuler la présente renonciation à tout moment en soumettant une demande au directeur de l'établissement pour que lesdits services soient offerts à leur enfant.



Commission scolaire Eastern Shores
Eastern Shores School Board

Annexe E

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT D'UN INCIDENT DE NATURE ILLÉGALE

Établissement scolaire : _____
Date : _____
Justification de la fouille : _____

Nom de l'élève : _____
Niveau scolaire : _____
Type de fouille : _____

INCIDENT PRÉSUMÉ (COCHEZ CHAQUE CASE APPLICABLE)

Arme Possession Matériel confisqué : Oui Non
Drogue Possession Matériel confisqué : Oui Non
Vol Menaces de nature violente Intimidation / menaces Vandalisme
Autres : _____

Collaboration de l'élève

L'élève avoue L'élève ne collabore pas L'élève nie

Les parents ont été avisés Oui Non Les parents ne peuvent pas être joints

Conversation téléphonique avec les parents ou les tuteurs (date, heure et description sommaire de la conversation) :

RENCONTRE AVEC L'ÉLÈVE

Témoin de la rencontre :
Nom du témoin : _____ Poste : _____

Faits établis :

Commentaires (de la direction) :

DÉCISION DE LA DIRECTION

* À noter que le directeur doit joindre tout document ou toute déclaration à l'appui du présent formulaire de signalement.

NATURE DES MESURES PRISES : Humanitaire Pédagogique Disciplinaire Juridique Aucune mesure

DEMANDE D'INTERVENTION DE LA POLICE : Oui Non Agent en charge : _____

Date : _____ Heure : _____

Formulaire rempli par : _____

Signature Poste Date

N.B. : Le présent document doit être détruit si les allégations sont dénuées de fondement. Une copie du présent formulaire doit être remise au directeur général si les allégations sont fondées.



ACTIVITÉS DE RÉFLEXION ET RESSOURCES CONNEXES

| |
|--|
| Questionnaire personnel <i>All About Me</i> [Sondage sur Google Docs]  http://gg.gg/ESSBALLAboutMe ACTIVITÉ EN LIGNE |
| Répertoire personnel <i>My Support Network</i> sur mon réseau de soutien – Format PDF  http://gg.gg/ESSBMySupportPDF À IMPRIMER OU À CONSULTER À L'ORDINATEUR [1 page] |
| Répertoire personnel <i>My Support Network</i> sur mon réseau de soutien – Format PDF  http://gg.gg/ESSBMySupportPDF À IMPRIMER OU À CONSULTER À L'ORDINATEUR [1 page] |
| Affiche sur le cannabis à l'attention des élèves  http://gg.gg/ESSBPoster À IMPRIMER OU À CONSULTER À L'ORDINATEUR [1 page] |
| Guide <i>Minds</i> sur la consommation de drogue  http://gg.gg/ESSBQuickDrugGuide À IMPRIMER OU À CONSULTER À L'ORDINATEUR [1 page] |
| Faits négatifs au sujet de la drogue  http://gg.gg/FactsAboutDrugs VIDÉO EN LIGNE [4 min 40 sec] |
| Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) : <i>La conduite avec facultés affaiblies</i>  https://www.camh.ca/fr/info-sante/guides-et-publications/la-conduite-avec-facultes-affaiblies LECTURE EN LIGNE |
| Gouvernement du Canada : <i>Le cannabis et votre santé</i>  https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis/effets-sante.html LECTURE EN LIGNE |
| Questions et réponses au sujet du cannabis  http://gg.gg/QuestionsAnswers VIDÉO EN LIGNE [53 sec] |
| Gouvernement du Canada : <i>Le cannabis et la santé mentale</i>  https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/effets-sante/sante-mental.html LECTURE EN LIGNE |
| Gendarmerie royale du Canada : <i>La marijuana, ce que les jeunes doivent savoir</i>  https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/marijuana-demystifiee LECTURE EN LIGNE |
| Activité de prévention des dépendances (pour les 17 à 24 ans)  https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-001-10VF1724.pdf À IMPRIMER OU À REMPLIR À L'ORDINATEUR [23 pages] |